

Avenue du Vert Galant
64230 LESCAR

**DPL
GRANULATS**

**DRAGAGES
DU PONT
DE LESCAR**

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Articles L.181-1 et R.181-2 du Code de l'Environnement

Département des Pyrénées-Atlantiques
Commune de **CARRESSE-CASSABER (64270)**

EXPLOITATION D'UNE CARRIERE ALLUVIONNAIRE

Version de juin 2025

Dossier E6485

PJ 61 – ETAT DE POLLUTION DES SOLS

Dossier réalisé en collaboration avec :

ENCEN Grand-Ouest

Signataire de la charte d'engagement des bureaux
d'études dans le domaine de l'évaluation
environnementale

26 allée de Migelane – 33650 SAUCATS

☎ 05 56 81 90 82 / contact@encem.com

www.encem.com



BUREAU D'ETUDES EN ENVIRONNEMENT

Cabinet Nicolas Nouger

Membre du Groupement Professionnel OPHITE – Adhérent Afite
26 rue d'Espagne – 64100 BAYONNE

☎ 05 59 46 10 85 / contact@cabinetnouger.com

www.cabinetnouger.com



SOMMAIRE

1 - INTRODUCTION	3
2 - DONNEES SUR LA POLLUTION DES SOLS	3
2.1 Définition et réglementation	3
2.2 SIS à proximité du projet	4
3 - ETUDE HISTORIQUE DE L'OCCUPATION DES SOLS	5
3.1 Données disponibles	5
3.2 Analyse des données historiques	5
3.3 Conclusions	9

TABLES DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Localisation des anciens sites industriel et des SIS à proximité du projet (loc approximative) (géorisque.gouv.fr)	4
Figure 2 : Carte de Cassini du XVIII ^e siècle (IGN, modifié par ENCEM).....	5
Figure 3 : Vue aérienne de 1938 – Localisation approximative du projet (IGN, modifié par ENCEM).....	6
Figure 4 : Vue aérienne de 1968 – Localisation approximative du projet (IGN, modifié par ENCEM).....	6
Figure 5 : Vue aérienne de 1982 – Localisation approximative du projet (IGN, modifié par ENCEM).....	7
Figure 6 : Photo aérienne de 2021- Localisation du projet et voie d'accès (IGN, modifié par ENCEM)	8
Figure 7 : Photo aérienne de 2024 - Localisation du projet et voie d'accès (IGN, modifié par ENCEM)	8

Aucune entrée de table d'illustration n'a été trouvée.

1 - INTRODUCTION

En application des articles L.512-18 et D.181-15-2 du Code de l'environnement, le présent document constitue l'état de pollution des sols, sur lesquels est sise l'installation.

La présente étude des sols se base sur l'inventaire des anciens sites industriels ou sites pollués et potentiellement pollués officiellement répertoriés dans les bases de données nationales et s'accompagne d'une étude historique de l'usage des sols.

Suivant les résultats, elle pourrait s'accompagner de prélèvements de sols et d'analyses en cas de pollution avérée ou de doute. Pour ce projet, ce n'est pas le cas.

2 - DONNEES SUR LA POLLUTION DES SOLS

2.1 Définition et réglementation

L'article L.125-6 du Code de l'environnement prévoit que l'État élabore, au regard des informations dont il dispose, des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS).

Ceux-ci comprennent les terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et la mise en place de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement.

Ces éléments permettent d'améliorer l'information du public sur les sites et sols pollués par la création de ces SIS et de garantir l'absence de risque sanitaire et environnemental par l'encadrement des constructions sur de tels sites.

En effet, sur un terrain répertorié sur un SIS, le maître d'ouvrage fournit dans le dossier de demande de permis de construire ou d'aménager une attestation, réalisée par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués ou équivalent, garantissant la réalisation d'une étude des sols et de sa prise en compte dans la conception du projet de construction ou de lotissement (cf. article L. 556-2 du Code de l'environnement).

2.2 SIS à proximité du projet

Les données sur les SIS situés à proximité du projet sont issues du site Géorisques.

Les données mises à disposition indiquent qu'il existe plusieurs SIS (étiquettes SSPXX sur l'illustration ci-dessous) sur la commune de Carresse-Cassaber et les communes voisines mais aucun site industriel n'est recensé au droit du projet.

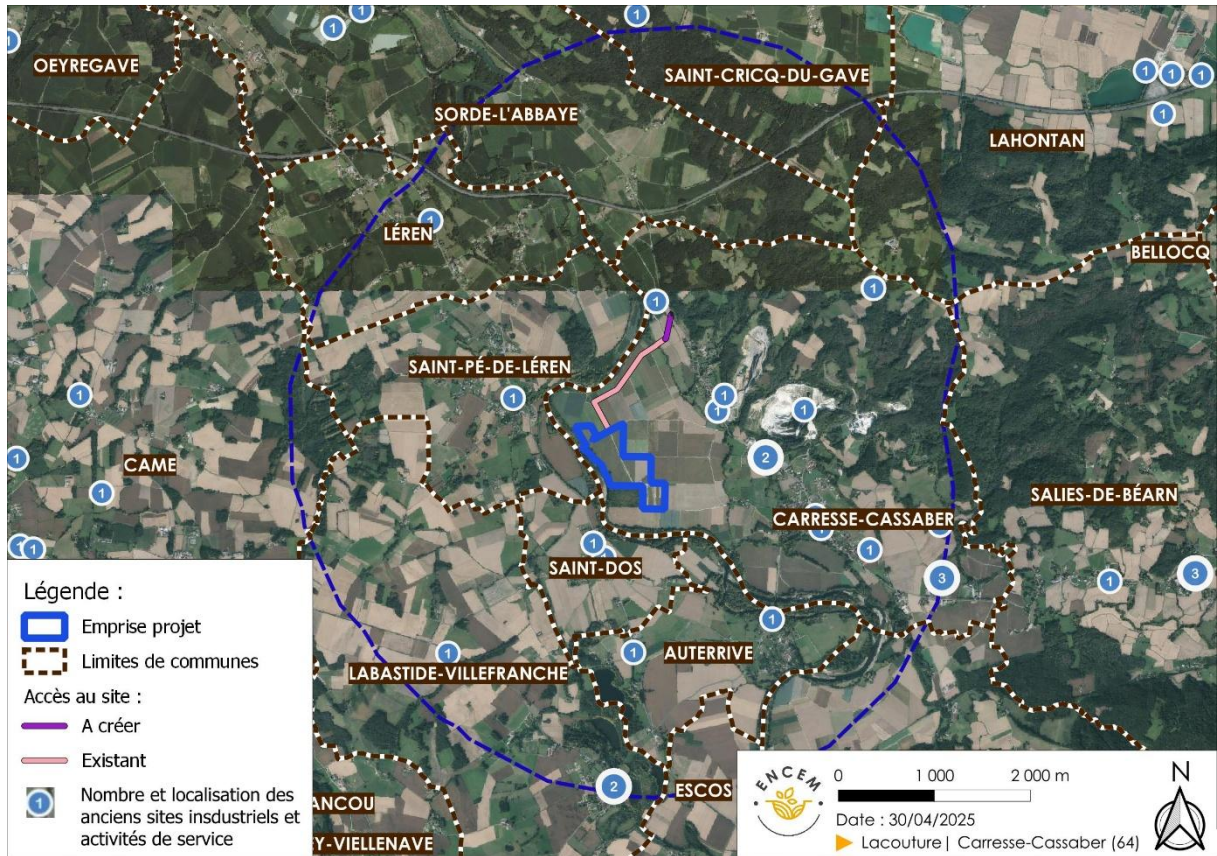


Figure 1 : Localisation des anciens sites industriels et des SIS à proximité du projet (loc approximative) (géorisque.gouv.fr)

3 - ETUDE HISTORIQUE DE L'OCCUPATION DES SOLS

3.1 Données disponibles

L'étude historique du site se base sur d'anciennes cartes et les photos aériennes de 1938 à nos jours.

Ces données permettent d'observer les évolutions du territoire au cours du temps, tels que :

- l'évolution des ressources naturelles (évaluation de la forêt, utilisation des sols etc...);
- l'urbanisation du territoire (extension des zones urbaines, villes nouvelles, aménagements industriels...);
- les nouvelles voies de communication (réseau routier, ferré, maritime, aéroportuaire...).

3.2 Analyse des données historiques

Les cartes et les photographies aériennes montrent que l'occupation des sols au droit du projet a toujours été de nature agricole. On observe également quelques changements le long des berges du Gave d'Oloron, avec la disparition progressive de massifs boisés notamment au niveau du méandre Nord, dans les années 1980.

En 1938, le parcellaire est très morcelé. Vers les années 1970, on observe les effets du remembrement¹ (regroupement des parcelles, apparition des chemins) et l'apparition du parcellaire actuel.

Localement, on voit se développer l'activité des carrières de gypse à l'Est du village de Cassaber dès les années 60.



Figure 2 : Carte de Cassini du XVIII^e siècle (IGN, modifié par ENCEM)

¹ <https://francearchives.gouv.fr/> - Le remembrement rural a pour but de favoriser les gains de productivité dans l'agriculture par la constitution d'un seul tenant de grandes parcelles de terres, en regroupant les parcellaires dispersés, en faisant disparaître les obstacles à la mécanisation (bosquets, haies par exemple), et à repenser les voies de desserte.



Figure 3 : Vue aérienne de 1938 – Localisation approximative du projet (IGN, modifié par ENCEM)

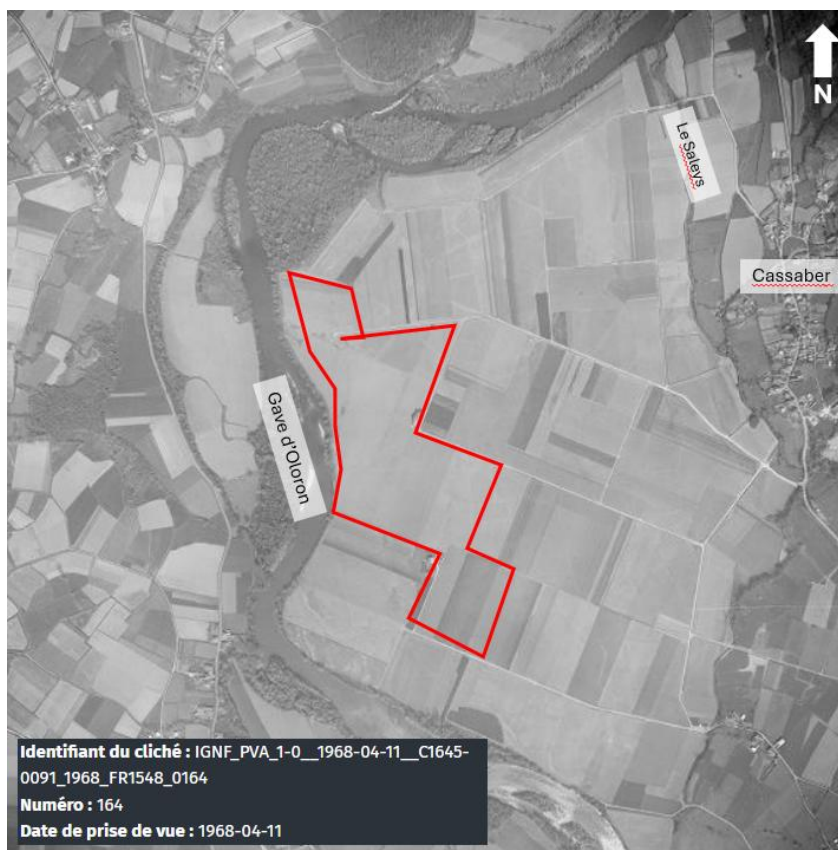


Figure 4 : Vue aérienne de 1968 – Localisation approximative du projet (IGN, modifié par ENCEM)

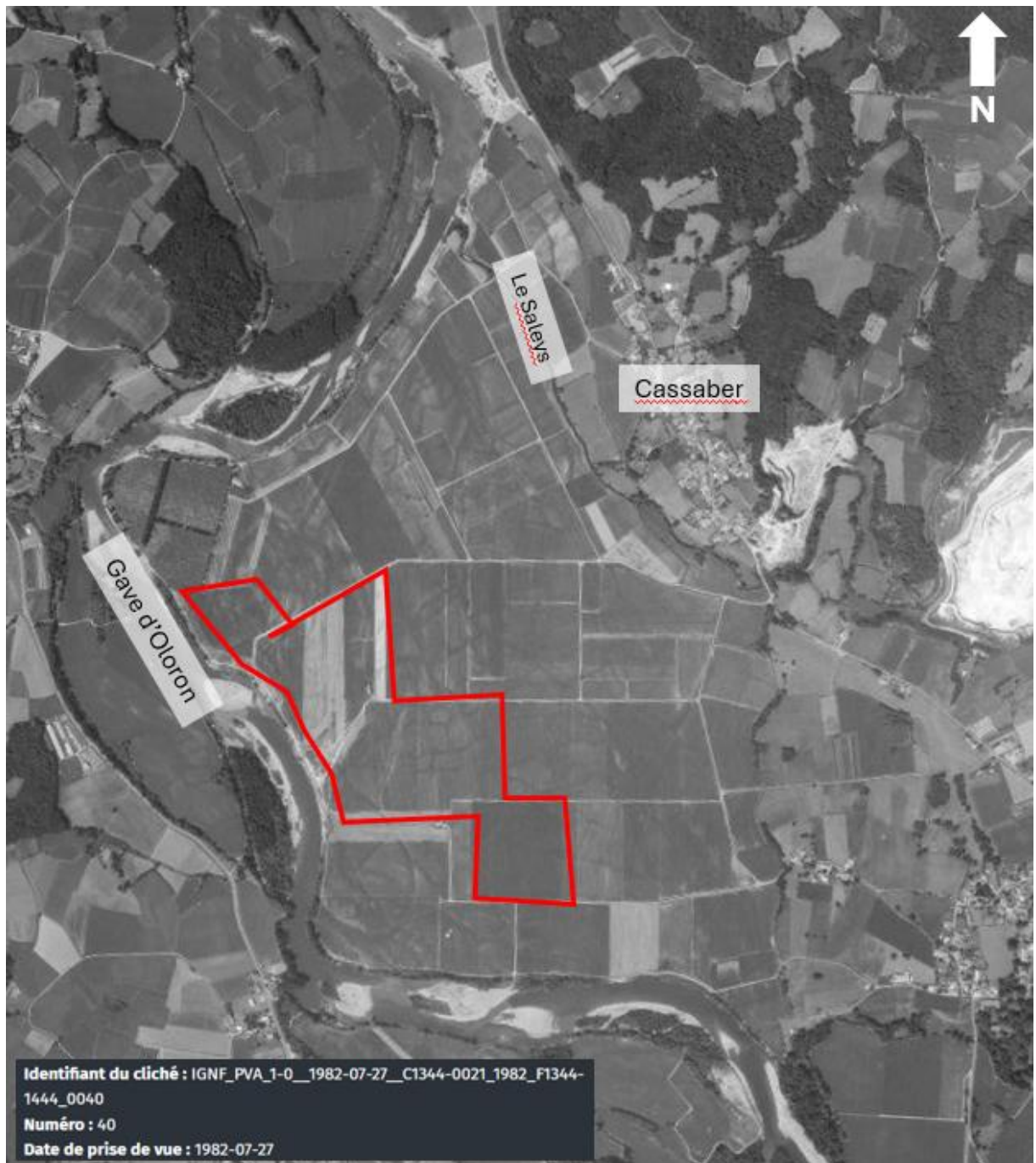


Figure 5 : Vue aérienne de 1982 – Localisation approximative du projet (IGN, modifié par ENCEM)

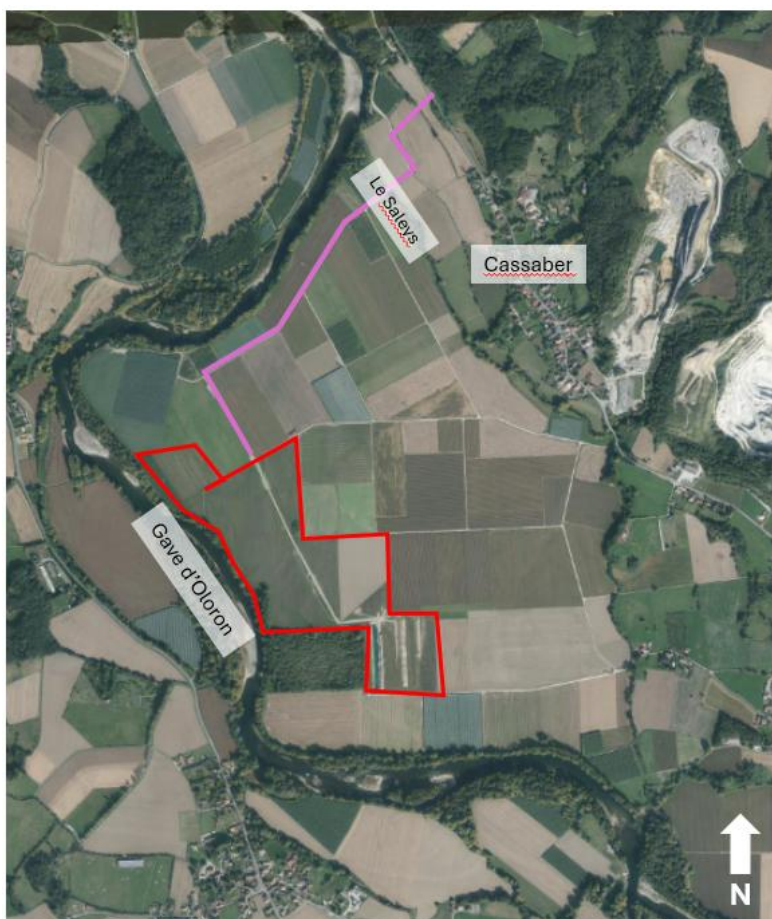


Figure 6 : Photo aérienne de 2021- Localisation du projet et voie d'accès (IGN, modifié par ENCEM)

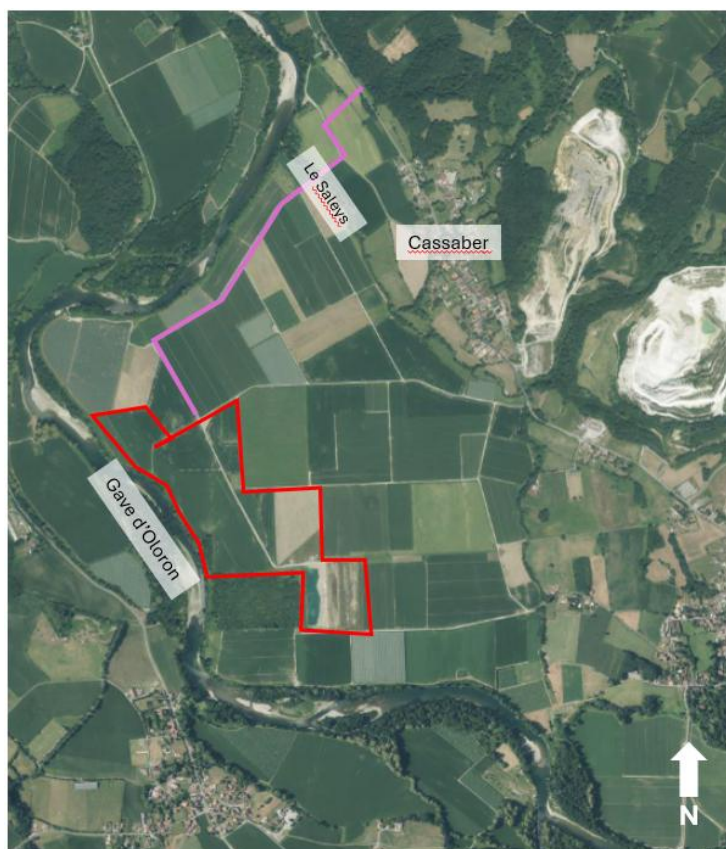


Figure 7 : Photo aérienne de 2024 - Localisation du projet et voie d'accès (IGN, modifié par ENCEM)

Le début de l'exploitation de la gravière est visible sur la vue de 2021.

3.3 Conclusions

Compte tenu des informations disponibles, il n'apparaît pas nécessaire de mener une étude de sols sur les terrains sollicités par le projet d'(ré)ouverture d'une carrière sur la commune de Carresse-Cassaber.

En effet, en l'état actuel des connaissances, bien qu'aucune pollution ne soit recensée, les polluants éventuellement présents dans les sols sollicités seraient des polluants d'origine agricole :

- Pesticides, herbicides et autres produits phytosanitaires utilisés pour éliminer les nuisibles et favoriser la croissance des végétaux ;
- Engrais et produits d'amendement utilisés pour enrichir les sols et favoriser le développement des cultures ;
- Égouttures d'hydrocarbures liées aux passages répétés d'engins agricoles pour le labour, la plantation, l'épandage de produits, la récolte etc.